

(N° 35.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1890-1891.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1891.

*(Voir les n^{os} 116, XI, session de 1889-1890, 4, XI, 53 et 71, session de 1890-1891,
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de quinze millions cinq cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-quinze francs (15,523,895 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 11 février 1891.

Les Secrétaires,
L. DE SADELEER.
B^{on} Georges SNOY.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité.	937,500 »	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »	
4	Frais de tournées	5,400 »	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale	2,000 »	1,381,200 »
6	Matériel	156,000 »	
7	Magasin général des papiers	172,000 »	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	
9	Service de la monnaie	12,100 »	
10	Documents statistiques.	18,000 »	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
11	Traitements des agents du Trésor	163,300 »	208,500 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	45,000 »	
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
15	Surveillance générale. Traitements.	487,350 »	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	726,300 »	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes	2,159,950 »
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif)	2,265,000 »
17	— des douanes et de la recherche maritime	5,412,125 »	
18	(Les excédents disponibles sur les articles 15, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.) — des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 »	11,859,930 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
19	Suppléments de traitement	228,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés .	30,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	545,200 »	
23	Police douanière	5,000 »	
24	Matériel.	201,425 »	
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,200 »	
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés .	12,800 »	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,300 »	
28	Traitements du personnel du domaine	99,880 »	2,029,665 »
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>) .	1,528,685 »	
30	Matériel	12,100 »	
31	Dépenses du domaine	35,200 »	
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS.			
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 »	
34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 »	40,900 »
CHAPITRE VI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,900 »	5,900 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.		»	15,525,895 »